



**Centre de gestion
de Seine-et-Marne**
Fonction Publique Territoriale

ARRÊTÉ FIXANT LA LISTE D'APTITUDE AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^e CLASSE

SESSION 2026

La Présidente du Centre départemental de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne ;

VU :

- Le code général de la Fonction Publique et notamment les articles L320-1 à L321-3, L325-1 à L325-22, L325-26 à L325-31, L325-38 à L325-46, R325-121 à R325-138,
- la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,
- la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 modifiée relative à l'égalité et à la citoyenneté,
- la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique,
- le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
- le décret n° 2007-108 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints techniques territoriaux principaux de 2^e classe,
- l'arrêté n° 2025-55 du 30 avril 2025 portant ouverture des concours interne et externe d'adjoint technique territorial principal de 2^e classe,
- l'arrêté n° 2025-127 du 13 novembre 2025 portant nomination du jury des concours interne et externe d'adjoint technique territorial principal de 2^e classe,
- l'arrêté n° 2026-14 du 26 janvier 2026 portant nomination des correcteurs des concours interne et externe d'adjoint technique territorial principal de 2^e classe,
- l'arrêté n° 2025-152 du 23 décembre 2025 et l'arrêté modificatif n° 2026-28 en date du 11 février 2026 fixant la liste des candidats admis à concourir aux concours interne et externe d'adjoint technique territorial principal de 2^e classe,
- l'arrêté n° 2026-75 du 16 avril 2026 portant nomination des examinateurs des épreuves d'admission du concours externe d'adjoint technique territorial principal de 2^e classe,
- l'arrêté n° 2026-77 du 16 avril 2026 portant nomination des examinateurs des épreuves d'admission du concours interne d'adjoint technique territorial principal de 2^e classe,
- la délibération du jury en date du 24 juin 2026,

CONSIDÉRANT les besoins exprimés par les collectivités,

Accusé de réception en préfecture
077-287708325-20260630-2026-111-AR
Date de télétransmission : 30/06/2026
Date de réception préfecture : 30/06/2026

ARRÊTE

Article 1 La liste d'aptitude au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^e classe est arrêtée à la liste jointe en annexe.

Article 2 Cette liste comprend les lauréats du concours organisé au titre de l'année 2026. Elle prend effet le 1^{er} juillet 2026 et est valable deux ans à compter de cette date.

Article 3 L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

Le candidat inscrit sur une liste d'aptitude qui ne serait pas nommé en qualité de stagiaire ou de titulaire peut bénéficier de droit à une troisième et une quatrième année.

Pour ce faire, le candidat devra demander dans un délai d'un mois avant le terme par écrit auprès du Centre départemental de gestion à être maintenu sur cette liste à l'issue des deux premières années suivant son inscription initiale, soit le 1^{er} juillet 2028, et au terme de la troisième année, soit le 1^{er} juillet 2029.

Après deux refus d'offres d'emplois transmises par une collectivité ou un établissement au Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne, le candidat est radié de la liste d'aptitude.

Article 4 Une ampliation du présent arrêté, qui sera publié sur le site internet du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne, sera transmise à Monsieur le Préfet du département.

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de MELUN, sis à 43 Rue du Général de Gaulle, case postale 8630, 77008 MELUN CEDEX, ou d'un recours gracieux auprès de Mme la Présidente du Centre de gestion de Seine-et-Marne, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

La Présidente du Centre départemental de
gestion de Seine-et-Marne,
Maire d'Arville,



Anne THIBAUT,
Officier de l'ordre national du Mérite

Date de signature : 30/06/2026

Date de Publication : 01/07/2026

Accusé de réception en préfecture
077-287708325-20260630-2026-111-AR
Date de télétransmission : 30/06/2026
Date de réception préfecture : 30/06/2026

**Annexe à l'arrêté n° 2026-111 fixant la liste d'aptitude au grade
d'adjoint technique territorial principal de 2^e classe**

Session 2026

Date d'effet le 1^{er} juillet 2026

Nom prénom	Spécialité
AOUAM Nouria	ENVIRONNEMENT, HYGIENE
BERNADAT Anna	ENVIRONNEMENT, HYGIENE
BONDEELLE David	ESPACES NATURELS, ESPACES VERTS
BOURDAIS Nicolas	BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS
CALVO Claude	ESPACES NATURELS, ESPACES VERTS
CHAUCOT Romain	ESPACES NATURELS, ESPACES VERTS
CLOCHETTE Yohan	ESPACES NATURELS, ESPACES VERTS
COUSIN Julien	CONDUITE DE VEHICULES
CRON Olivier	BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS
DA COSTA FERREIRA Hugo	ESPACES NATURELS, ESPACES VERTS
DELACHE Jordan	BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS
DELAHAYE David	ESPACES NATURELS, ESPACES VERTS
DESCHAMPS Nicolas	BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS
DUARTE Tejy	BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS
DUBOIS Yannick	ESPACES NATURELS, ESPACES VERTS
DUCHADEAU Jonathan	COMMUNICATION, SPECTACLE
DUVAL Jean	CONDUITE DE VEHICULES
FAGOT Frédéric	BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS
FALLOT Romain	ENVIRONNEMENT, HYGIENE
FERRARI-LOINTIER Angelique	ESPACES NATURELS, ESPACES VERTS
FOUBERT Fanny	ESPACES NATURELS, ESPACES VERTS
FRANCART Thibault	BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS

Accusé de réception en préfecture
Date de télétransmission : 30/06/2026
Date de réception préfecture : 30/06/2026

Nom prénom	Spécialité
GERALD Benoît	COMMUNICATION, SPECTACLE
GERMAIN Denis	ESPACES NATURELS, ESPACES VERTS
GERMAIN Gwenaëlle	ESPACES NATURELS, ESPACES VERTS
GONCALVES Pascal	BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS
GRANDPIERRE Kevin	CONDUITE DE VEHICULES
GUERIOUZ Hakim	ENVIRONNEMENT, HYGIENE
GUESMIA Kevin	ESPACES NATURELS, ESPACES VERTS
GUIDEZ Nathanaël	COMMUNICATION, SPECTACLE
HUIBAN Alexandre	ESPACES NATURELS, ESPACES VERTS
JABALLY Guillaume	CONDUITE DE VEHICULES
JEANDEL Jordan	COMMUNICATION, SPECTACLE
KERFOURN Fabrice	CONDUITE DE VEHICULES
LAFITTE Mathieu	ESPACES NATURELS, ESPACES VERTS
LANDELLE Jean-François	ESPACES NATURELS, ESPACES VERTS
LECUYER Elodie	ENVIRONNEMENT, HYGIENE
LOMBARD Vincent	BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS
LUCCHINI Nicolas	ENVIRONNEMENT, HYGIENE
MARTIN Baptiste	ESPACES NATURELS, ESPACES VERTS
MUGERIN Jean-Christophe	COMMUNICATION, SPECTACLE
NAIT-ABDELAZIZ Jimmy	ENVIRONNEMENT, HYGIENE
NEUHAUSER Mickael	CONDUITE DE VEHICULES
NGHIEN Olivier	ESPACES NATURELS, ESPACES VERTS
NGUYEN Nicolas	ENVIRONNEMENT, HYGIENE
PIETTE Yannis	ESPACES NATURELS, ESPACES VERTS
RADENNE Yannick	ESPACES NATURELS, ESPACES VERTS

Accusé de réception en préfecture
077-287708325-20260630-2026-111-AR
Date de télétransmission : 30/06/2026
Date de réception préfecture : 30/06/2026

Nom prénom	Spécialité
RAJESWARAN Thiery	CONDUITE DE VEHICULES
TYRODE Charlotte	ESPACES NATURELS, ESPACES VERTS
VANDENHENDE Ivani	ESPACES NATURELS, ESPACES VERTS